



Rapport d'évaluation pour la catégorie B, demande de sous-catégorie 3.2, 3.8, 3.12

Numéro de la demande : 2023-1283
Demande : Modifications des étiquettes de produits - Moment de l'application; intervalle de réintroduction; nouveau site ou hôte
Produit : Magister SC Acaricide
Numéro d'homologation : 34544
Principe actif (p. a.) : Fénazaquin
Numéro de document de l'ARLA : 3607542

But de la demande

L'objectif de cette demande est d'ajouter l'utilisation sur le groupe de cultures 14-11 (noix), le houblon et la menthe à l'étiquette du produit Magister SC Acaricide. En outre, de nouvelles activités postérieures à l'application, à savoir l'effeuillage pour le sous-groupe de cultures 13-07F (petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi) avec un délai de sécurité de 7 jours, et le retournement des fruits pour les raisins de table avec un délai de sécurité de 22 jours, ont été ajoutées à l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Cette demande n'a pas nécessité d'évaluation des caractéristiques chimiques.

Évaluation sanitaire

Une évaluation toxicologique n'était pas nécessaire pour cette demande.

Les modifications apportées à l'étiquette de Magister SC Acaricide, qui comprennent l'ajout du houblon, de la menthe et des noix comme nouvelles cultures cibles, ainsi que l'ajout de l'effeuillage comme activité postérieure à l'application pour le SGC13-07F avec un délai d'attente de 7 jours et l'ajout du retournement des fruits comme activité postérieure à l'application pour les raisins de table avec un délai d'attente de 22 jours, représentent une extension du profil d'emploi du principe actif fénazaquin. Par conséquent, des évaluations actualisées des risques pour les travailleurs au niveau du mélangeur/chargeur/applicateur et après l'application ont été réalisées. Avec les instructions d'utilisation révisées et les délais de sécurité, aucun risque sanitaire préoccupant n'est attendu, à condition que les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et respectent toutes les instructions figurant sur l'étiquette.

Une étude sur le métabolisme de la laitue, représentant la catégorie des légumes à feuilles, a été soumise à l'appui de la demande actuelle et a été jugée scientifiquement acceptable. Les études sur le métabolisme dans les catégories de cultures fruitières (pomme, raisin, orange) et céréalières/graminées (maïs de grande culture) ont été examinées précédemment (PRD2022-11, Projet de décision d'homologation, *Fénazaquin, acaricide/fongicide Magister SC et acaricide Magus SC*). Étant donné qu'un métabolisme similaire (voies métaboliques similaires et métabolites résultants) a été démontré dans trois catégories de cultures différentes, les données sur le métabolisme peuvent être étendues à tous les produits végétaux.

Les données sur les résidus provenant d'essais sur le terrain menés aux États-Unis ont été examinées afin de soutenir l'utilisation de Magister SC Acaricide sur le houblon, la menthe et les noix au Canada. Le fénazaquin a été appliqué sur le houblon, la menthe, les amandes et les pacanes aux doses indiquées sur l'étiquette et ceux-ci ont été récoltés conformément au mode d'emploi de l'étiquette. En outre, une étude

de traitement de la menthe traitée a été examinée afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de fénazaquin dans l'huile. Les données relatives à la stabilité à l'entreposage (sur les amandes décortiquées, une denrée à forte teneur en huile et en protéines, et sur les cônes de houblon séchés, une denrée à forte teneur en huile) soumises pour compléter les données du dossier concernant le fénazaquin ont été jugées acceptables d'un point de vue scientifique.

Limites maximales de résidus

La recommandation relative aux limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le fénazaquin est fondée sur les données des essais sur le terrain soumises et sur les orientations fournies dans le [calculateur de LMR de l'OCDE](#). Les LMR proposées pour couvrir les résidus de fénazaquin dans ou sur les cultures et les produits transformés sont présentées dans le tableau 1. Les LMR proposées pour les produits agricoles bruts tiennent compte des résidus dans les denrées transformées qui ne figurent pas au tableau 1.

| TABLEAU 1. Résumé des données d'essais en conditions réelles et des données sur la transformation à l'appui de la limite maximale de résidus (LMR) | | | | | | | |
|--|--|----------------|---------------|-----------|--|----------------------------------|---|
| Denrée | Méthode d'application/ Dose totale d'application (g p.a./ha) | DAAR (jour) | Résidus (ppm) | | Facteur de transformation expérimental | Actuellement établi LMR (ppm) | LMR proposée (ppm) |
| | | | MPFE T | MPEE T | | | |
| Amandes écalées | Application foliaire/498,2 à 526,4 | 7 | < 0,01 | 0,011 | Non requis | Aucun | 0,02 Noix |
| Pacanes écalées | Application foliaire/492,8 à 512,2 | 6-7 | < 0,01 | 0,014 | Non requis | Aucun | (groupe de cultures 14-11) |
| Cônes de houblon séchés | Application foliaire/499,5 à 526,4 | 7 | 0,725 | 11,7 | Non requis | Aucun | 30 Cônes de houblon séchés |
| Feuilles de menthe | Application foliaire/492,8 à 515,2 | 7 | 0,571 | 5,34 | Aucune concentration observée dans l'huile | Aucun | 10 Feuilles de menthe poivrée séchées; feuilles de menthe à épis séchées; feuilles de menthe poivrée fraîches; feuilles de menthe à épis séchées |

ppm = partie par million; MPFE T = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEE T = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Il n'y a pas de produits alimentaires pour le bétail associés aux utilisations prévues dans cette demande.

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées dans le tableau 1 sont recommandées pour couvrir les résidus de fénazaquin. Les risques alimentaires liés à l'exposition aux résidus de fénazaquin dans ces produits végétaux aux LMR proposées se sont révélés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les

personnes âgées. Par conséquent, les aliments contenant des résidus énumérés dans le tableau 1 sont considérés comme pouvant être consommés en toute sécurité.

Évaluation environnementale

Le schéma d'utilisation des nouvelles cultures est conforme au schéma d'utilisation actuellement homologué pour le fénazaquin. Par conséquent, aucun risque supplémentaire pour l'environnement n'est attendu. L'ajout de houblon, de menthe et de noix à la dose d'utilisation indiquée sur l'étiquette est acceptable d'un point de vue environnemental lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les résultats des essais d'efficacité et les justifications scientifiques ont démontré que Magister SC Acaricide permettait de lutter contre divers tétranyques sur le houblon, la menthe et les noix, de supprimer l'oïdium sur le houblon et de lutter contre l'oïdium sur les amandes lorsqu'il était appliqué conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Le principe actif fénazaquin offre un nouveau mode d'action pour toutes ces nouvelles utilisations du produit.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer les modifications apportées à l'étiquette du produit Magister SC Acaricide .

Références

| Numéro de document de l'ARLA | Référence |
|-------------------------------------|--|
| 2996753 | 2019, Value summary to register the new products, MAGISTER™ SC Miticide / Fungicide and MAGUS™ SC Miticide / Fungicide, both containing the active ingredient, fenazaquin, for broad-spectrum control of listed insect and mite pests and powdery mildew in cucurbit vegetables, fruiting vegetables, hops, legume vegetables, succulent and dried shelled peas and beans, berries, mint, pome fruits, grape, stone fruits, corn (field and sweet), ornamentals, and greenhouse vegetables in Canada, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.3, 10.3.1, 10.3.2 |
| 2996759 | 2010, Control of two spotted spider mite on hops with GWN-1708, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996760 | 2015, Evaluate the optimal rate of GWN-10250 that will give combined control of Powdery Mildew and Two Spotted Spider mite in hops, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996762 | 2015, Does fenazaquin control both mites and powdery mildew in hops?, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996763 | 2018, Evaluation of fungicides for hop powdery mildew, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996764 | 2010, Determine the efficacy of various miticides on mint grown in the Columbia Basin, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996788 | 2013, Control of Powdery Mildew in Cherry, DACO: 10.2.3.3(C) |

| Numéro de document de l'ARLA | Référence |
|-------------------------------------|--|
| 2996789 | 2015, Evaluate labeled rates for mite control and powdery mildew in Cherries and record the residual control of both pests., DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996790 | 2016, Tree Fruit Disease Management Trials, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996805 | 2013, GWN-10250 / Powdery Mildew / Apple, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996806 | 2016, Efficacy of GWN-10410 Against Pacific Spider Mite in Almond, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996807 | 2017, GWN-10409/Almond/TSSP, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996808 | 2009, GWN 1708 Walnut Mites, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996809 | 2016, Efficacy of GWN-10410 Against Two-Spotted Spider Mite in Walnuts, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996810 | 2007, New Mexico Corn Miticide Trial, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996811 | 2009, Early Season Backpack Application of GWN-1708 to Grain Corn to Determine Efficacy Against a Beginning Population of Spider Mites, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996812 | 2009, GWN-1708 Sweet Corn - Mite Control, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996814 | 2009, Determine the Effectiveness of GWN 1708 Applied on Field Corn to Control Mites., DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2996815 | 2016, Gowan Spider Mite Trial 2013, DACO: 10.2.3.3(C) |
| 2962780 | 2010, Magnitude and Decline of the Residue of Fenazaquin and Fenazaquin Dimer in or on Tree Nuts Raw Agricultural Commodities Following One Application of GWN-1708--2008: Final Report., DACO: 7.4,7.4.1 |
| 2962781 | 2010, Magnitude of the Residue of Fenazaquin and Fenazaquin Dimer in or on Hops Raw Agricultural Commodities Following One Application of GWN-1708--2008: Final Report., DACO: 7.4,7.4.1 |
| 2962788 | 2015, Residues of Fenazaquin in or on Hops Following One Application of GWN-1708 (2014): Final Report., DACO: 7.4,7.4.1 |
| 2962798 | 2010, Magnitude and Decline of the Residue of Fenazaquin and Fenazaquin Dimer in or on Mint Raw Agricultural and Processed Commodities Following One Application of GWN-1708--2008: Final Report., DACO: 7.4,7.4.1,7.4.5 |
| 3449713 | 2022, GWN-8033: Metabolism in Lettuce, DACO: 6.3 |
| 3509986 | 2015, Residues of Fenazaquin in or on Almonds Following One Application of GWN-1708 1.67 SC (2012), DACO: 7.3 |
| 3509987 | 2015, Residues of Fenazaquin in or on Hops Following One Application of GWN-1708 (2012), DACO: 7.3 |

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9